

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 MARS 2024**

*Délibération n°*

**2024032**

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024032-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie RECART (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°11 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (23h/semaine)**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Un agent de la collectivité a fait connaître son souhait de diminuer son temps de travail, afin de pouvoir suivre une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. L'emploi occupé jusqu'à présent est un emploi à temps non complet de 30 heures par semaine.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 23 heures par semaine, pour assurer les mêmes missions, à savoir, ATSEM auprès des enfants de l'école maternelle communale.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (23h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

